

## 4 Économie

## Grèves à répétition au Conseil gabonais des chargeurs

## Un audit pour tout savoir

Maxime Serge MIHIN-DOU

Libreville/Gabon

Depuis le 16 février, les agents du Conseil gabonais des chargeurs (C.G.C) ont à nouveau déclenché un mouvement de grève, au motif du non-paiement de la totalité des arriérés de salaires. Les banderoles visibles à l'entrée du siège de l'organisme indiquent un climat des plus délétères, sur fond de menaces et d'intimidations de part et d'autre. Selon la direction générale, cette situation de blocage et de retard dans le règlement des salaires des agents résulterait des difficultés financières auxquelles fait face la structure, aggravées par la crise économique que traverse le pays. Le gouvernement a décidé de commander un audit pour y voir un peu plus clair.

LE Conseil gabonais des chargeurs n'est pas épargné par le ralentissement de l'économie nationale. Comme bon nombre d'entreprises du secteur public et privé, la structure subit de plein fouet les contreperformances enregistrées, particulièrement dans le secteur maritime où elle tire la quasi-totalité de ses revenus indispensables pour le financement

de ses activités.

En effet, bien qu'étant un établissement public à caractère administratif, le CGC ne bénéficie pas d'une subvention directe de l'Etat. Son budget est essentiellement alimenté par les ressources tirées des commissions perçues sur le droit de trafic maritime, des frais de Bordereaux d'identification électronique de traçabilité des cargaisons (BIETC) et des cotisations des chargeurs. Aujourd'hui, la situation est telle qu'elle a soulevé un vaste mouvement d'humeur de la part de ses employés qui réclament, à juste titre, le paiement de leurs arriérés de salaires.

« Comme tous les établissements publics ou privés, le CGC est victime de la mauvaise conjoncture économique et financière qui frappe notre pays. La réduction du trafic de fret maritime de l'ordre de 37% en 2017, a eu pour conséquence directe la baisse drastique de ses recettes budgétaires. En plus, les mesures d'interdiction des exportations de bois en grumes, des importations de véhicules d'occasion de plus de 5 ans, des importations de ciment, décidées par le gouvernement à juste titre, et sans compensation financière pour le C.G.C, n'ont fait que fragiliser la situation financière de l'éta-



Liliane Ngari, DG du Conseil gabonais des chargeurs.

blissement, le mettant ainsi dans l'incapacité d'assurer le financement de son fonctionnement. A cela s'ajoutent les mesures de réduction successive du taux de la commission perçue auprès des armateurs sur les droits de trafic maritime (5% et 4%), aux fins de lutter contre la cherté de la vie. L'ensemble de ces mesures représentent, entre 2012 et 2017, un manque à gagner important pour le CGC », explique Liliane Nadège Ngari, épouse Onanga Y Obéghe.

En plus de cette morosité, le C.G.C est confronté également, soutient son patron, à la résistance des armateurs de navires minéraliers à s'acquitter de la commission sur les droits de trafic, en violation des

dispositions de l'Article 10 de l'Ordonnance n°009/PR/2014 du 20 août 2014, selon lesquelles "En contrepartie des charges résultant de la gestion et du contrôle des droits de trafic, le C.G.C perçoit des transporteurs du fret du commerce intérieur et extérieur ou de leurs représentants, y compris les transporteurs de pétrole brut et de minerais, une compensation financière dénommée Commission sur le droit de trafic sectoriel, en abrégé CDTS".

Parmi les représentants de navires minéraliers récalcitrants se trouvent SAGA-Gabon du groupe Bolloré transport et logistique, ou encore la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) qui refuse

unilatéralement de s'acquitter de la redevance prévue par les textes en vigueur.

Mais à ces facteurs exogènes, il faut ajouter d'autres pesanteurs qui plombent le fonctionnement de l'entreprise.

**AUDIT\*** En effet, comme l'indique Mme Onanga Y Obéghe, depuis le mois d'avril 2017, la direction générale du C.G.C a été contrainte d'accepter la mise en œuvre d'une nouvelle grille de salaires issue d'une convention collective signée avec les partenaires sociaux, après accord du Conseil d'administration.

« La mise en œuvre de cette grille répondait aux préoccupations des salariés, représentés au sein des deux organisations syndicales du

C.G.C (SYNATRA C.G.C et SYNA C.G.C), qui avaient demandé la revalorisation des salaires pour favoriser la paix et la stabilité sociale dans l'établissement. Malheureusement, l'application de cette nouvelle grille salariale a eu un effet mortifère sur son fonctionnement; elle impacte négativement la masse salariale qui s'élève désormais à plus de 3.700.000.000 francs CFA par an », souligne le DG du CGC.

Avant de poursuivre : « Les recettes propres ne suffisent plus à couvrir les charges salariales, qui se caractérisent par une pyramide inversée de ses effectifs, jugés plus ou moins pléthoriques, comparativement aux autres Conseils des chargeurs ou organismes assimilés de la sous-région. »

C'est donc face à ce constat que le gouvernement a décidé de commettre une mission du Comité de privatisation au C.G.C. Cette mission consistera à faire un full audit sur le plan organisationnel, juridique, comptable et financier.

Elle devrait déboucher sur des propositions efficaces de restructuration, afin de rétablir un équilibre financier entre les charges et les recettes, et ramener, in fine, la paix sociale au sein de l'établissement

## Transport aérien/ Camair-Co

## Sept vols hebdomadaires au départ de Libreville dès le 16 mars

W.N.

Libreville/Gabon

LA compagnie aérienne camerounaise a dévoilé récemment, à Libreville, ses nouvelles ambitions. C'était à la faveur de la rencontre ayant mis face à face le nouveau directeur général de Camair-Co, Ernest Dikoum, et plusieurs invités de marque triés sur le volet. Ainsi, depuis le mois d'octobre dernier, la compagnie a repris ses vols au départ de Libreville, 4 fois par semaine.

Au regard de l'engouement suscité, les responsables de Camair-Co ont décidé, à compter du 16 mars pro-



Ernest Dikoum, Dg de Camair-Co, accompagné de la représentante de la compagnie au Gabon, Marie Sylvie Ze.

chain, d'augmenter lesdits vols au départ de Libreville. « A partir du 16 mars prochain, lundi, mercredi, vendredi et dimanche, les passagers, au départ de

l'aéroport de Libreville, pourront rallier Abidjan et Dakar, via Douala, avec retour le même jour à 22 h 50 », a fait savoir M. Dikoum.



Une vue de l'assistance lors de la présentation du nouveau programme de vols de Camair-Co.

Mieux, les passagers au départ de Libreville pourront rallier chaque matin Yaoundé via Douala à bord d'un Boeing 737-700 NG à partir de la même date.

Ainsi, lors de la présentation des nouvelles ambitions de la compagnie, Ernest Dikoum a mis un accent particulier sur la régularité et la ponctualité des

vols. « De par le passé, notre compagnie était qualifiée de "Air peut-être". Mais aujourd'hui, ce qualificatif est désormais loin derrière nous. Je pense qu'il faut désormais regarder devant nous. Camair-Co a trouvé la voie pour faire du sérieux et offrir à la clientèle le produit dont il a besoin », a indiqué l'ancien responsable du réseau Afrique de l'Ouest de Emirates, Ernest Dikoum, en bon connaisseur.

C'est donc sur la ponctualité et la régularité que repose en premier la stratégie du nouveau DG. Pour lui, il est donc question de conquérir la confiance des clients et des agences de voyages.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 05/03/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,2312	1USD =	532,779	1 USD	548,540	CAC 40	05/03/2018	5 146,52
		CAD	1,5858	1CAD =	413,644	1 CAD	441,504	DOW JONES	02/03/2018	24 247,14
		JPY	129,7700	1JPY =	5,055	100 JPY	530,725			
		GBP	0,8932	1GBP =	734,390	1 GBP	770,842			
		CHF	1,1512	1CHF =	569,803	100 CHF	60 131,69			
		ZAR	14,7068	1ZAR =	44,602	100 ZAR	4 638,10			
		MAD	11,3321	1MAD =	57,885	1 MAD	60,53			
		CNY	7,8121	1CNY =	83,967	1CNY	86,49			
		KES	124,6600	1KES =	5,262	1KES	5,42			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
05 Mars 2018: 63,34